

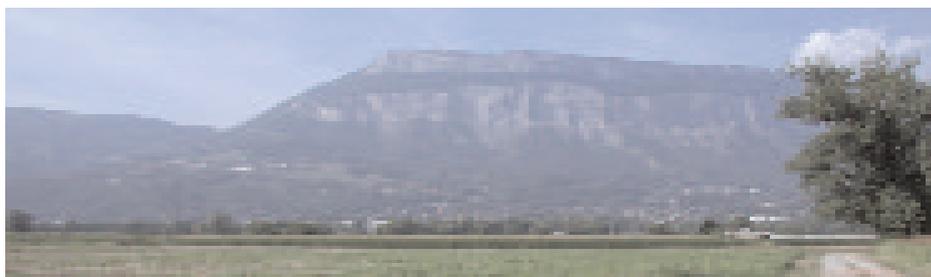
# meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

> > retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet [www.meydia.org](http://www.meydia.org)

444\_démocratie 3

## Plan Local d'Urbanisme entre réalité et communication



**L**e PLU de Meylan a été adopté lors du Conseil Municipal du 2 avril 2012. Ce numéro présente largement notre analyse et les propositions des élus de gauche et écologistes, propositions toutes refusées par la majorité municipale.

### Un déficit de logements sociaux

Les Personnes Publiques Associées (Préfet, METRO, SMTC, Conseil Général, Région, SCoT, etc) ont été sollicitées pour avis. Même si, au final, l'ensemble des avis sont favorables à ce PLU, tous pointent les lacunes en matière de logement social. Les dispositions du PLU de Meylan ne permettront pas de satisfaire aux obligations de la loi SRU et de rattraper le retard en matière de logement social.

Avec 12 % de logements sociaux aujourd'hui (au lieu des 20% réglementaires), la commune de Meylan est hors-la-loi. Dans le contexte de crise du logement que nous vivons, ce n'est pas acceptable. Et ce qui est encore moins acceptable, c'est que le PLU entérine ce déficit

### Pas d'engagements chiffrés

Ce PLU donne des intentions mais pas d'engagements chiffrés et affichés sur la volonté de densifier la ville là où c'est possible, de construire un nouvel éco-quartier, de promouvoir un habitat économe en énergie, de favoriser le développement des transports en commun. La majorité réplique que ce n'est pas parce que ce n'est pas écrit qu'on ne le fera pas... Pourtant le démenti vient rapidement à la lecture des documents de campagne du Maire ou de l'adjoint à l'urbanisme, tous deux candidats à la députation sur notre circonscription.

### Un opportunisme de circonstance

Sont évoquées les difficultés quotidiennes des déplacements. Faut-il y voir un lien avec la pétition " stop aux bouchons " qui circule en ce moment, véritable ode au développement de la voiture ? Car, malgré son volontarisme affiché pour le tramway, le Maire est bien dans la pensée unique, qui veut que, hors la voiture, point de salut ! Pour preuve, les emprises pour les futurs transports en commun en site propre à Meylan ont été en partie oubliées dans le PLU.

L'adjoint à l'urbanisme interpelle nos concitoyens sur ces politiques qui visent à densifier de manière excessive et dogmatique nos communes. Une position irresponsable alors qu'il est devenu urgent de lutter contre l'étalement urbain (90% des espaces agricoles ont été consommés entre 2000 et 2010 selon le projet Scot 2030). Quel crédit apporter alors au PLU qui affiche une relative volonté de densification urbaine quand les mêmes élus tiennent de tels propos quelques semaines plus tard ?

### Un manque de vision

En réalité, la majorité municipale n'a pas de projet de développement pour notre commune, malgré une communication bien orchestrée. Je ne peux accepter ces discours égoïstes qui voudraient que rien ne change à Meylan selon le fameux modèle meylanais ! L'avenir de notre ville doit s'inscrire à l'échelle de l'agglomération. Il devra être plus équilibré, plus solidaire, plus durable pour que chacun, et pas seulement les plus favorisés, puisse y vivre bien.

Bien à vous,

Philippe Schaar, Président de MeyDIA

# Vote du Plan local d'urbanisme en conseil municipal du 2 avril 2012

## Position des élus et du CA de MeyDIA

MeyDIA s'intéresse à l'ensemble des enjeux de la commune de Meylan et de l'agglomération grenobloise. A ce titre, MeyDIA a eu l'occasion de s'exprimer sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Meylan dans le cadre de l'enquête publique.



En préambule il nous paraît utile de poser les constats suivants :

- 1 **Le déploiement d'un important dispositif de communication** autour du PLU mais pas de réel dialogue avec la population. Les élus de la minorité (groupes de l'opposition) n'ont jamais été associés au travail de réflexion et d'élaboration du PLU.
- 1 **Le déclin démographique de la ville de Meylan** depuis 1999 et le vieillissement de la population : diminution du nombre d'enfants scolarisés ayant entraîné la fermeture d'un groupe scolaire et de nombreuses classes.
- 1 **Une perte d'attractivité de la zone économique Inovalée** : beaucoup de surfaces vacantes, entreprises quittant le territoire d'Inovalée Meylan.

La stratégie de la majorité municipale ne répond pas aux enjeux pour le futur qui sont de notre point de vue :

- 1 retrouver un dynamisme démographique et économique
- 1 prendre en compte une bonne gestion environnementale pour un développement durable
- 1 préserver la qualité de vie par une réflexion portant sur l'organisation de l'espace et l'adéquation emploi / habitat

Nous avons relevé dans les documents du PLU :

1. L'annonce d'une cible de population à 20 000 habitants sans justification précise : aucune analyse de tendances et de besoins, pas de prise en compte des contraintes locales. Le choix de la majorité se résume à la construction d'un nouveau quartier d'habitation sur Inovalée.
2. Un développement urbain reposant sur la présence d'un tramway dont on sait à présent qu'il n'est pas envisagé ni à court ni à moyen termes. Aucune autre alternative n'est vraiment envisagée.
3. Peu d'engagements sur la politique de développement durable : éco quartier, lutte contre le changement climatique, transition énergétique, cohésion sociale, solidarité entre les quartiers et les générations
4. Un manque d'ambition communautaire sur le territoire de la Metro : habitat, intégration dans le pôle économique Nord-Est, subvention METRO pour Inovalée non consommée, ...

Nos observations portent sur plusieurs points : logement, déplacements, environnement et qualité urbaine. En l'état nous trouvons ce projet de PLU très insuffisant, aussi nous faisons des propositions pour chacun de ces points.

## Logement

La commune de Meylan présente un déficit de logements locatifs aidés par l'Etat et n'atteint pas l'objectif de 20 % fixé par la loi SRU de 2000. En 2001 ce taux était de 11,13% passant à 12,76% au 1/1/2010.



Le Plan Local de l'Habitat 2010 - 2015 de la METRO voté en décembre 2010, précise dans ses orientations que l'objectif est d'inciter les communes astreintes (dont Meylan) à se mettre dans une perspective de rattrapage de leur retard en 12 ans au plus.

Cet objectif doit être atteint à échéance du PLH 2016-2021, grâce à la production de logements sociaux familiaux, en construction neuve et en acquisition-amélioration.

Suivant la situation actuelle des communes, il peut être nécessaire de produire globalement une proportion de 25% à 50% de logements locatifs sociaux (au sens SRU) sur l'ensemble de leur production neuve dans les six prochaines années, pour aller vers un taux de 20% de logements sociaux en 2021.

Le projet de PLU de la commune de Meylan ne permet pas de satisfaire aux exigences de la loi SRU pour les 10 prochaines années et ne

répond pas aux recommandations du PLH 2010-2015.

La politique envisagée de construction de 2 500 logements (hypothèse haute) avec un quota de 25% de logements sociaux (ou 30% sur 3 zones) ne permet pas un rattrapage du retard actuel pour atteindre un quota de 20% de logements sociaux en 2021, date de l'échéance du PLH 2016-2021.

Aucune disposition dans le règlement du PLU ne vient encadrer l'accession sociale à la propriété.

## Déplacements

Le rapport de présentation fait référence au projet de liaison de type tramway entre Grenoble et Meylan. Des réservations d'emprise ont donc été prévues jusqu'à Maupertuis.

Par contre, le prolongement de la ligne de bus Chrono, prémisses d'un tramway vers Montbonnot n'est pas évoqué. Aucune réservation d'emprise n'est prévue, que ce soit via le quartier Charlaix ou via la RD11m, ce qui est contradictoire avec le SCoT.

Le PLU évoque une liaison en transports en commun vers le domaine universitaire. Des réservations d'emprises sur le boulevard des Alpes pour rejoindre le chemin du Vieux Chêne seraient alors nécessaires et ne sont pas prévues.

Enfin, le chemin du Vieux Chêne est emprunté par une ligne structurante du réseau, la 6070. Sur cet axe, un couloir de bus dans le sens Est-Ouest, entre le rond-point de Didcot et l'avenue du Taillefer, est nécessaire pour éviter que les bus ne soient pénalisés par les bouchons aux heures de pointe.



Là encore, les réservations d'emprises nécessaires ne sont pas prévues.

Nous demandons :

1 que figure la généralisation progressive de la transformation de la voirie, hors axes structurants, sous forme de zones 30 ou zones de rencontre, pour améliorer la qualité de vie des riverains, et la sécurité des vélos et des piétons.

1 qu'un schéma directeur de classification des voiries soit inscrit au PLU.

1 la réalisation d'un schéma directeur cycles faisant apparaître les besoins de remise en état des pistes et aménagements cyclables.

## Environnement - Qualité urbaine

Bon nombre d'orientations du PLU concourent indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Citons par exemple : *“ le renouvellement urbain, l'intensification urbaine, le confortement du réseau des pistes cyclables et chemins piétons, l'objectif de requalification de l'A41 en boulevard urbain, la conception d'un urbanisme favorisant l'arrivée de transports en commun performants, l'évolution des règles de stationnement, et de façon générale la cohérence organisée entre transports et urbanisme. ”*

Mais ces orientations ne sont pas traduites concrètement dans le PLU. On retrouve très souvent le terme de renouvellement urbain dans le PADD sans que l'on comprenne vraiment en quoi cet objectif d'urbanisme concourt aux économies d'énergie et de réduction des gaz à effets de serre.

Il n'y a aucun objectif chiffré en matière

de performance énergétique des logements construits.

A cet égard, un des plus gros projets, sur Inovalée, est bien pauvre en la matière : peut-on considérer :

1 que ' l'encadrement de la place par des immeubles de hauteur relativement importante, pour renforcer symboliquement l'attractivité de ce nouveau pôle commercial" ;

1 que la "possibilité d'immeubles plus haut que la moyenne sur l'îlot sud (possibilité de " signal " visible de loin)" ;

soient des éléments concourant aux économies d'énergie ?

## Espaces verts

Dans le secteur des Ayguinards, la plaine de jeux des Ayguinards, se compose d'un espace engazonné mais également d'une zone arbustive constituée de bouleaux, saules, peupliers...

Dans le PLU, cette plaine de jeux n'est pas classée comme parc et ne figure pas dans les zones non constructibles. Pourquoi ?

## Espaces agricoles

Le PLU propose la conversion de terrains agricoles du Bas Charlaix et de Maupertuis en "combinaison de bâtiments anciens pouvant être réhabilités, de maisons individuelles et d'habitat intermédiaire".



Cela semble contradictoire avec la notion d'intensification urbaine et les objectifs d'économie d'énergie évoqués précédemment.

**MeyDIA a rencontré Jocelyn ETIENNE qui est chercheur CNRS dans un laboratoire de physique de l'université de Grenoble. Habitant au centre-ville de Grenoble et sociétaire de Citelib depuis 2007, il nous livre son expérience.**



**MeyDIA :** Pouvez-vous nous présenter le concept d'Auto Partage ?

**J.Etienne :** Il s'agit d'avoir à disposition des véhicules, stationnés un peu partout dans la ville et en France, que chaque membre peut utiliser pour une heure ou pour plusieurs jours, sur réservation. Cela part du constat que la voiture des citadins reste (ou pourrait rester !) fréquemment inutilisée pendant une bonne partie de la semaine, lorsque son propriétaire utilise son vélo ou les transports en commun : il suffit donc dans l'absolu d'une voiture pour 3 ou 4 foyers et professionnels.

**MeyDIA :** En pratique, comment cela fonctionne-t-il ?

**J.Etienne :** Pour organiser le partage de façon fiable, il faut réserver le véhicule sur une plage horaire. Cela se fait par internet ou par téléphone, sans forcément s'y prendre à l'avance, surtout pour une location d'une journée ou moins. On va ensuite chercher le véhicule choisi à son emplacement, sur une place réservée (le plus souvent sur la chaussée), vous pouvez voir les stations existantes sur le site web de Citelib. On ouvre le véhicule avec une carte à puce, et on trouve à l'intérieur les clés de contact. On paie un tarif à l'heure (2 euros, dégressif) et au kilomètre (environ 30 centimes). Le carburant est compris (on fait le plein gratuitement avec une carte fournie), de même que tous les frais fixes qui font qu'une voiture coûte cher même quand elle roule peu : assurance, stationnement sur son emplacement, entretien...

**MeyDIA :** Quels sont pour vous les avantages et les inconvénients ?

**J.Etienne :** Outre l'avantage financier si on roule relativement peu, c'est une grande libération vis-à-vis des soucis : dès que la voiture est restituée à son emplacement, vous n'en avez plus la charge ! Vandalisme, pannes, pneus hiver... tout cela est l'affaire du service, qui le gère efficacement. Par ailleurs, on choisit la taille et l'emplacement du véhicule dont on a

besoin : par exemple, j'utilise d'habitude des Clios bien adaptées à ma famille de 4 personnes, mais un break peut être utile pour partir en vacances une semaine ; ou un utilitaire pour emmener un meuble. Beaucoup d'abonnés utilisent le service pour remplacer une 2e voiture.

On peut aussi avoir une autre approche de ses besoins : je ne vais plus au supermarché, les marchés locaux de temps à autre sont à la fois plus conviviaux et la livraison à domicile du supermarché sans grand surcoût puisqu'elle m'évite une location. De même, quand je vais loin de Grenoble, je prends le plus souvent le TGV et je loue un véhicule dans la gare d'arrivée ou j'utilise le service autopartage de la ville d'arrivée, plutôt que de faire un long trajet en voiture.

Les limitations sont qu'il n'y a pas toujours un véhicule disponible tout près de chez soi, surtout dans les zones moins densément peuplées.

Mais le service connaît une croissance rapide !

**MeyDIA :** Est-ce une réponse adaptée aux problèmes de circulation urbaine ?

**J.Etienne :** Indirectement, oui. L'autopartageur envisage différemment ses déplacements, et se pose sans contraintes la question du moyen le plus adapté. Il choisit donc plus souvent les mobilités douces.

Je vois surtout l'avantage de la réduction du nombre de véhicules stationnés : imaginez de remplacer 3 voitures sur 4 garées sur la chaussée par des arbres et des parterres fleuris !

**MeyDIA :** Pour conclure, Auto Partage = une démarche citoyenne ?

**J.Etienne :** Je le pense, mais pas seulement. Je ne sacrifie pas du tout mon confort à cette démarche, bien au contraire !

## Fermeture de classes à Mi-plaine

Cette année encore, Meylan subira des fermetures de classe, victime à la fois des mesures prises par l'ancien gouvernement de fermetures d'un poste sur deux de fonctionnaires partant à la retraite et de la diminution du nombre de familles et donc d'enfants habitant dans notre commune. Deux classes fermées donc à Mi-plaine, une en élémentaire, une en maternelle. Les effectifs seront donc très lourds dans ce groupe scolaire l'année prochaine. La municipalité n'aura pas pu faire illusion longtemps en laissant entendre que les effectifs de nos écoles remontaient : les fermetures de classes se poursuivent année après année.



Comme si cela ne suffisait pas, un poste de professeur spécialisé du RASED (réseaux d'aide aux enfants en difficulté) a été également supprimé. Les enfants en difficulté de notre secteur ne pourront donc plus bénéficier de l'aide apportée par cette enseignante. Les RASED ont payé un très lourd tribut, le précédent gouvernement ayant choisi de fermer ces postes en priorité. On ne peut pas supprimer des dizaines de milliers de postes d'enseignants chaque année sans que cela ait des conséquences directes sur les conditions de scolarisation de nos enfants. La tâche à laquelle le nouveau gouvernement doit s'atteler est une tâche d'envergure : réparer la casse et permettre à nos enfants d'étudier dans de bonnes conditions, avec des maîtres formés et respectés mais aussi apporter l'aide nécessaire à ceux qui n'ont que l'école pour réussir.

## Enquête transport

Les Meylanais ont bien participé à notre enquête transports, en renvoyant plus de 200 questionnaires. Le dépouillement est en cours et nous vous ferons part des résultats à la rentrée scolaire.

Notre objectif est de faire remonter une synthèse au Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), l'autorité organisatrice des transports sur notre commune.

## Politique friction

Les affrontements répétés entre Mme Tardy et Mr. Peyrin, pendant cette campagne des législatives, ont donné une image lamentable de la politique à nos concitoyens. Comment la majorité municipale va-t-elle pouvoir continuer à travailler pour l'intérêt des Meylanais dans ce climat délétère ?

### Extrait du site du Dauphiné Libéré :

*' Tous les coups sont-ils permis en politique ? C'est la question que l'on peut légitimement se poser après la plainte déposée, samedi soir, par un militant UMP proche de Jean-Claude Peyrin contre Marie-Christine Tardy pour des faits de violence. Selon l'état-major de Jean-Claude Peyrin, les faits auraient eu lieu samedi en fin d'après-midi à Meylan à proximité du centre commercial des Buclos. Un sympathisant du candidat investi à l'élection législative par l'UMP sur la 1re circonscription était en train d'arracher des affiches de Marie-Christine Tardy, quand cette dernière est passée à proximité. La maire de Meylan se serait arrêtée pour demander des comptes à cet homme et la discussion aurait dégénéré....'.*



1, imp des Saraméjous  
38240 Meylan  
ISSN 1243-7530  
www.meydia.org

Directeur de la publication :  
Philippe Schaar

Adhérez à **meydia**

Jeune ou chomeur : 5 € Individuel : 24 € Couple : 38 €

Nom   
Adresse

chèque à l'ordre de **meydia** à envoyer à A. Rousseau, 18, chemin des Buisses